

1MA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026

29 È 30 DI GHJINNAGHJU

1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

29 ET 30 JANVIER

N°2026/E1/004

**REPONSE DE MONSIEUR JEAN-FELIX ACQUAVIVA A LA QUESTION
DEPOSEE PAR MADAME JULIETTE PONZEVERA AU NOM DU GROUPE FA
POPULU INSEME**

**OBJET : Inondations à San Fiurenzu : prévention des risques et maîtrise de
l'urbanisation**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Madame la Conseillère,

Merci pour cette question qui est large forcément vu l'impact du changement climatique. Alors tout d'abord, je voudrais avoir un mot, si vous me permettez, pour l'ensemble des agents qui ont été mobilisés lors des intempéries en décembre et en janvier. Intempéries qui ont été importantes et une grosse mobilisation de la direction des routes, et de ses services. Evidemment, dans le Cismonte et en décembre, qui était plus impacté et récemment, notamment dans le Pumonte. C'est important de souligner, il y a eu une réactivité, y compris avec la mutualisation d'autres services avec les SDIS qui a été, de notre point de vue, exemplaire. Il faut les saluer, ce qui montre que le service public aux usagers de la Collectivité de Corse fonctionne en cas d'intempéries de manière réactive.

C'est le cas sur le pont de Saint-Florent, puisque le pont en question sur la RD 81 s'est effondré dans les intempéries du 24 au 25 décembre. Dès le 28 décembre, en concertation avec le Président et les services, nous avons mobilisé les acteurs, puisqu'il y a eu tout de suite, des levées topographiques qui ont été réalisées, des études géotechniques évidemment lancées,

une analyse amiante et une étude de conception qui a été initiée avec des résultats qui sont intervenus récemment.

Les différents concessionnaires EDF et Orange ont été sollicités afin de procéder au dévoiement des réseaux passant par l'ouvrage. Et puis, évidemment, à partir de mi-février, en logique d'intempéries, donc, il y a dans l'urgence, y compris en invoquant les procédures d'urgence, les travaux de démolition qui commencent, puisque la démolition du tablier de l'ouvrage pour une durée d'environ un mois commencera aux alentours du 11 février. Parallèlement, il y a les études de conception qui se finalisent et puis les travaux de reconstruction s'en suivront.

Et notre objectif, vu les arguments que vous avez évoqués qui sont réels, c'est-à-dire l'impact économique et social très important par rapport à la dégradation de cet ouvrage, c'est de faire en sorte que ce pont soit restauré en juin, avant la période estivale. Toutes les équipes sont mobilisées pour ce faire depuis le premier jour. Nous suivons cela de près.

Il n'y a pas de difficulté majeure constatée à ce stade, y compris par rapport à l'amiante. Nous avons l'espoir de pouvoir faire en sorte que cet objectif soit satisfait, et je pense qu'il le sera.

Ensuite, sur les autres politiques, il est évident qu'il y a des choses qui sont mises en place aujourd'hui qui sont la compétence des acteurs. La Collectivité de Corse n'a pas de gestion directe sur la GEMAPI. Ce sont les EPCI légitimement.

Il y a des problèmes structurels à l'échelle de la Corse qui font qu'évidemment, certaines politiques de GEMAPI et cette compétence se sont heurtées à un retard structurel. Quand on regarde notamment l'absence historique à l'échelle de la Corse, le syndicat de rivière, la faiblesse d'ingénierie locale, l'étendue des territoires concernés. Et c'est pour cela que la Collectivité de Corse a développé une politique volontariste d'accompagnement des intercommunalités en général sur cette question, à la fois en ingénierie territoriale, mais aussi en financement.

Il y a donc une assistance technique en cours, vous le savez, puisqu'elle a porté des intercommunalités sur la réalisation des études de bassin versant, sur l'accompagnement et la mise en œuvre de travaux de génie écologique, sur l'appui à la gestion de poste cru aux expertises à la suite d'événements exceptionnels. Donc, cette assistance technique existe sur le développement du système local de prévision et d'anticipation, puisqu'il va falloir mieux prévoir, mieux anticiper, évidemment, dans la GEMAPI, mais aussi dans d'autres domaines, je vais y revenir, complémentaires des dispositifs de l'État.

Il est évident que dans le cas de San Fiorenzu, il y a eu une aggravation avérée des risques naturels qui est dû à l'intensification du phénomène climatique lié au réchauffement, des atteintes anciennes et cumulées au milieu aquatique, le recalibrage des cours d'eau, l'endiguement, le remblai en lit majeur. Il y a donc eu des défauts là-dessus. Il faut le dire, une urbanisation mal maîtrisée, puisque c'est le cas ailleurs mais c'est le cas aussi ici, notamment en zone inondable, avec la nécessité d'anticiper demain sur la question de l'urbanisme. Évidemment, là, comme dans d'autres endroits, puisqu'il y a eu d'autres inondations ailleurs. Cela fait partie évidemment des constats réalisés, comme la question de la GEMAPI, des déficits de politique en la matière sur le territoire, mais aussi à d'autres endroits.

Il faut donc anticiper, adapter les politiques publiques locales. Vous le savez. Le maître mot, c'est évidemment de mieux connaître pour mieux agir.

Là-dessus, il y a des démarches, évidemment, où on partage le constat sur lequel certaines atteintes au milieu aquatique, et en particulier les remblais en lit majeur ou à proximité des cours d'eau, contribuent évidemment à aggraver le risque d'inondation. Nous le savons.

Il y a donc des démarches qui sont et seront engagées en lien étroit avec les services de l'État, puisqu'il faut rappeler que l'État demeure compétent en matière de police de l'eau, tandis que les intercommunalités exercent la compétence GEMAPI sur le terrain.

Et en la matière, notre approche, en général, sans rentrer dans trop de détail, c'est une approche préventive sur la meilleure information des élus, des acteurs locaux, sur l'intégration renforcée des enjeux hydrauliques, notamment dans les documents d'urbanisme, pour une anticipation accrue sur les effets du changement climatique et afin d'éviter le renouvellement, la reconstitution des risques et des situations à risque aux mêmes endroits, et en l'espèce, à l'endroit que l'on vient d'évoquer.

Voilà les éléments de réponse que je peux vous apporter à ce stade, Madame la Conseillère.